



2020/07/09

Mairie
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Modification du tableau des
emplois

ATSEM

Date de convocation
2 juillet 2020

Date d'affichage
17 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Le dix juillet deux mil vingt à vingt heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT (à compter de 20 h 22), Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERÉ

Procurations : Nadège JAY à Virgile FIELBARD, Jean PORTUGAL à André DURAND, Annie GONTARD à Solange DUFFOURD, Hélène PLATEL à Jean-Loup CREUX, Sandrine BERTHET à Gwénaëlle BIBOUD, Laurent BONNOT à Béatrice CREUX (jusqu'à 20 h 22), Stéphanie PICHARD à Jean-Louis DOULS, Anthony FACHINGER à Evelyne CORBET, Fabien GARCIA à Joël RECORDON, Corinne BOYAT à Magali BECHEREL

Absents : Piera BARRAFRANCA

Monsieur Jean-Loup CREUX a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que durant l'année scolaire 2019/2020, il a été proposé aux ATSEM d'intervenir, en alternance, durant les temps périscolaires (cantine et garderie).

Cette réorganisation a été suggérée afin d'avoir, en plus des animateurs, un personnel permanent et formé à la petite enfance durant le temps de cantine ; cette modification permet d'une part, d'augmenter le temps de travail de certains postes d'ATSEM, pérennisant ainsi les agents au sein de la collectivité, et d'autre part de diminuer la partie entretien (surtout le ménage des grandes vacances) au bénéfice des missions auprès des enfants.

Ce fonctionnement a été testé durant l'année scolaire 2019/2020, et a donné entière satisfaction, aussi bien auprès des équipes périscolaires, qu'auprès des enfants et des familles.

Les modifications apportées représentent un complément de 0,30 ETP.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications des postes d'ATSEM, dans les conditions ci-dessous proposées :

Accusé de réception en préfecture 073-200086882-20200710- Del20200709-DE Date de réception préfecture :
--

Mairie
1 Place Albert Roy - 73110 La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

REF POSTE	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	ANCIEN GRADE	ANCIENNE QUOTITE	ETP	ACTION	NOUVEAU GRADE	NOUVELLE QUOTITE	ETP
ATSEM CROI 1	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 1ère classe	35,00	100,00 %		ATSEM principale de 1ère classe	35,00	100,00%
ATSEM CROI 2	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 1ère classe	32,25	92,14%		ATSEM principale de 1ère classe	32,25	92,14%
ATSEM CROI 3	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 2ème classe	26,00	74,29%	Suppression et création	ATSEM principale de 2ème classe	31,50	90,00%
ATSEM CROI 4	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 2ème classe	26,00	74,29%	Suppression et création	ATSEM principale de 2ème classe	31,50	90,00%
ATSEM GRI 1	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 1ère classe	32,95	94,14%	Suppression et création	ATSEM principale de 2ème classe	31,50	90,00%
ATSEM GRI 2	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 1ère classe	31,50	90,00%		ATSEM principale de 1ère classe	31,50	90,00%
ATSEM GRI 3	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principale de 2ème classe	26,00	74,29%	Suppression et création	ATSEM principale de 2ème classe	26,80	76,57%
					5,99				6,29
					ÉCART ANCIENNE/NOUVELLE SITUATION				0,30

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission scolaire/périscolaire en date du 06/07/2020,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 09/07/2020,
Vu le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des temps de travail tels que proposé ci-dessus,
- approuve la modification au tableau des emplois communaux dans les conditions susmentionnées,
- dit que la présente délibération prend effet à compter de la rentrée scolaire 2020/2021,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
N° 200086882-20200710-
M. André DURAND
Date de réception préfecture :
